

PROTOCOLE SANITAIRE - ACTIVITES MULTISPORTS LES ACHARDS

Au regard des guides du ministère jeunesse et sport à jour.

Nombre d'enfants par groupe

- Pas de limite du Ministère. Fixé à 12 maximum pour l'encadrement.

Quelles activités ?

- Toutes les activités sportives sont autorisées. Une distanciation de 2m sauf lorsque l'activité ne le permet pas.

Protocole sanitaire et de désinfection

- L'éducatrice a à sa disposition : du gel hydro-alcoolique pour son usage personnel, des gants latex à usage unique pour d'éventuels soins et pour la désinfection du matériel, un vaporisateur de produit virucide de désinfection, un rouleau de papier essuie-mains. Elle doit porter le masque pendant toute la durée de la séance. Il pourra être enlevé lorsque la distanciation d'1,5m est assuré entre elle et les enfants pour une meilleure audibilité.
- Le matériel pédagogique commun sera désinfecté avant et après la séance par l'éducatrice noté dans un registre.



Dans la salle



- **Port du masque obligatoire sauf pour les enfants de -11 ans et distanciation**



- Lavage des mains obligatoire après avoir enfilé les chaussures => pour le lavage des mains, pas de gel hydro-alcoolique appliqué par l'éducateur aux enfants.

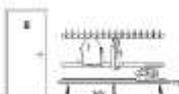


- Afin de limiter les croisements et la propagation du virus, les parents ne pourront pas rester dans la salle.

- Ils déposent leur enfant et partent aussitôt. Pas de regroupement.



- La circulation ne se fera que dans un sens : entrée-sortie



- Pas d'accès aux vestiaires, accès limité aux toilettes.

➤ arriver en tenue de sport SAUF les chaussures de sport dans un sac



➤ Dans un sac de sport :



⇒ apporter une gourde pré-remplie et personnalisée au nom de l'enfant,

⇒ un paquet de mouchoir en papier



⇒ une petite serviette éponge pour s'essuyer les mains

=> Chaque passage aux toilettes implique une désinfection, l'éducatrice ne pourra pas abandonner le groupe pour réaliser cette tâche pendant la séance

=> Faire pipi à la maison de préférence ou à votre arrivée à la salle avant le cours.

➤ Les coordonnées de chaque pratiquant seront enregistrées dans un cahier de présence pour les services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Le 5/06/2020

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature du responsable légal